

## **Conditions générales de location**

### **1.1 - Etat du véhicule**

Lors de la remise du véhicule et lors de sa restitution, un procès-verbal de l'état du véhicule sera établi entre le locataire et le loueur. Le véhicule devra être restitué le même état que lors de sa remise. Toutes les détériorations sur le véhicule constatées sur le PV de sortie seront à la charge du locataire. Aussi sera facturé au client la durée de mobilisation du véhicule pour les éventuelles réparations des dégâts commis.

Le locataire certifie être en possession du permis l'autorisant à conduire le présent véhicule.

### **1.3 - Prix de la location du de la voiture**

Les parties s'entendent sur un prix de location énoncé préalablement par le louer selon la durée et la période de la location et payable au plus tard à la réception du véhicule par le locataire.

Un acompte de 30% peut être versé au plus tard 14 jours avant le début de la location. Une demande d'annulation de la location pourra être effectué par le locataire en adressant un courrier recommandé, mail ou message WhatsApp écrit en respectant un préavis de 48h ou en justifiant tout évènement qualifiable de force majeur. Dans le cas du respect des conditions énoncé précédemment, l'acompte sera remboursé par le loueur après déduction d'une quote-part de 10% de l'acompte à titre de frais de gestion. Dans le cas du non-respect des conditions énoncés précédemment, le loueur se réserve le droit de conserver l'acompte à titre de dommages et intérêts.

### **1.4 - Durée et restitution de la voiture**

Le contrat est pour une durée déterminée mentionnée en première page du contrat

Toutes prolongations ou remise en retard du véhicule fera l'objet d'une facturation complémentaire au tarif évoqué dans l'article 1.3 du contrat ci-présent.

### **1.5 - Autres éléments et accessoires**

Le locataire prendra en charge l'ensemble des charges afférentes à la mise à disposition du véhicule :

- Frais de nettoyage du véhicule pour un montant forfaitaire de 15 euros pour l'intérieur et 15 euros pour l'extérieur,
- Amendes verbalisés durant période de location + Les frais d'essence,
- Frais de gestion de 15 euros dans le cas ou le véhicule ne serait pas remis avec le plein

### **1.6 – Dépôt de garantie**

Le locataire confirme effectué un dépôt de garantie au montant énoncé en page 1 du contrat de location au moyer énoncé ci-dessous :

- Chèque N°
- Emprunte bancaire

La franchise est égale au montant de la caution. En cas de vol ou accident responsable la franchise reste acquise au louer. Le Client déclare louer, sous son entière responsabilité, le véhicule et n'est pas autorisé à le prêter. Le véhicule énoncé en article 1.1 est assuré tous risques. Le client utilisera le véhicule loué avec soin, réglera tous frais, amendes et dépenses pour toutes infractions à la circulation, au stationnement, etc... Le client n'est pas autorisé à effectuer de réparation sur le véhicule à l'exception des frais consécutifs à : crevaison, pannes d'électricité.

### **1.7 - Clause en cas de litige**

Les parties conviennent expressément que tout litige pouvant naître de l'exécution du présent contrat relèvera de la compétence du tribunal de commerce de Fort-de-France.